# Analyse de la participation des femmes aux instances scientifiques

# Rapport

Commandité par la Mission pour la Parité dans la Recherche et l'Enseignement supérieur

avec le soutien financier du Fonds social européen (FSE) pour l'égalité

Mars 2006

Observatoire des sciences et des techniques







# Remerciements

Ce rapport a été réalisé par Martine Carisey, avec la collaboration de Ghislaine Filliatreau et Chris Roth, et la participation d'Annie Hierso pour la collecte d'informations et de Yvan Picot pour les traitements informatiques.

Nous remercions toutes les personnes qui, dans les institutions de recherche et au ministère de la Recherche, nous ont aidés dans la collecte des données.

# ${\color{red}\mathsf{SOMMAIRE}}$

SYNT	HESE DE L'ETUDE	4
I. Intr	roduction	7
II. Co	ontexte de l'étude	8
II.1.	Les institutions étudiées	8
II.2.	Les instances étudiées	9
	II.2.1. LES INSTANCES D'EVALUATION SCIENTIFIQUE (IES)	9
	II.2.2. LES INSTANCES D'ORIENTATION STRATEGIQUE (IOS)	10
	II.2.3. LES INSTANCES ADMINISTRATIVES (IA)	
	II.2.4. LES MEMBRES DES INSTANCES	12
II.3.	Les mandatures	13
II.4.	Les disciplines	13
II.5.	Les données actualisées	14
II.6.	La constitution de la base de données	14
III. R	ésultats	15
III.1.	La participation des femmes par type d'instances	15
	III.1.1. Toutes instances confondues	15
	III.1.2. Dans chaque type d'instances	16
III.2.	La participation des femmes selon le mode d'accession	17
	III.2.1. Toutes instances confondues	17
	III.2.2. Dans les instances d'evaluation	18
III.3.	Les présidentes, toutes instances confondues	19
III.4.	La participation des femmes selon le type d'institutions	19
	III.4.1. Toutes instances confondues	
	III.4.2. Dans les instances d'evaluation des trois principaux EPST	21
III.5.	La participation des femmes dans les comités d'éthique	22
Anne	exe 1 - Tableaux de données	25
Anne	exe II - Le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)	28
	exe III - Note méthodologique	
	exe IV - Glossaire	

# SYNTHESE DE L'ETUDE

D'une manière générale, la participation des femmes aux travaux des instances scientifiques, qu'il s'agisse d'instances d'évaluation scientifique, d'orientation stratégique ou d'administration, est en augmentation depuis 1984.

La part des femmes, toutes instances confondues, est passée de 15 % pour la période 1984 à 24 % pour la période actuelle.

La part des femmes a enregistré une croissance régulière et continue dans les instances d'évaluation. Dans les instances administratives et les instances d'orientation stratégique, la part des femmes, après une progression nette, n'a que peu ou pas évolué entre 1999 et la période actuelle.

Dans les instances d'évaluation scientifique (IES), la part des femmes passe de 17 % pour la période 1984-1988 à 25 % dans la période actuelle. Elle a enregistré une croissance régulière de 8 points sur toute la période considérée.

Dans les instances d'orientation stratégique (IOS), la part des femmes passe de 4 %, pour la période 1984-1988 à 19 % pour la période actuelle.

Enfin, la part des femmes dans les instances administratives a varié de 6 % en 1984-1988 à 20 % pour la période actuelle.

La participation des femmes varie également selon le mode d'accession. D'une manière générale, l'élection est le mode d'accès le plus favorable aux femmes. Leur proportion est constamment supérieure parmi les membres élus que parmi les membres nommés.

Toutes instances confondues, la proportion de femmes parmi les membres élus est passée de 9 % en 1984-1988 à 30 % pour la période actuelle. Elle a enregistré une augmentation de 15 points entre 1984-1988 et 1989-1993, puis une progression d'1 point entre 1989-1993 et 1994-1998, de 2 points pour 1999-2002, et de 3 points pour la période la plus récente.

En ce qui concerne les membres nommés, la part des femmes est passée de 4 % en 1984-1988 à 21 % pour la période actuelle, en deux paliers successifs ; la première augmentation, de 7 points, est survenue entre la période 1984-1988 et la période 1989-1993 cependant que la seconde, de 10 points, est survenue entre 1994-1998 et 1999-2002.

Dans les instances d'évaluation, la proportion de femmes parmi les membres élus est passée de 24 % en 1989-1993 à 31 % pour la période actuelle. Elle a enregistré une augmentation régulière pendant toute la période étudiée.

En ce qui concerne les membres nommés, la part des femmes qui était de 12 % en 1989-1993 a atteint 22 % dans la période la plus récente.

La proportion de femmes présidentes d'instances d'évaluation scientifique a varié de 6 % en 1984-1988 à 15 % pour la période actuelle, niveau atteint dès 1999-2002.

Les femmes sont plus ou moins présentes dans les différentes instances des institutions étudiées, selon le type d'institution. Cette variation est en partie liée aux missions et aux disciplines respectives des institutions.

Dans les EPST étudiés, la proportion de femmes a presque doublé sur l'ensemble de la période considérée puisqu'elle est passée de 16 % en 1984-1989 à 30 % dans la période la plus récente.

Dans les EPIC pris en compte, la proportion de femmes a été multipliée par 3 depuis 1989-1993 : elle était de 6 % et a atteint 18 % dans la période la plus récente.

Dans les GIP concernés par cette étude -dont le périmètre a fortement varié au cours de la période considérée- la part des femmes est en diminution. Elle perd 3 points pour la période actuelle par rapport à la période 1994-1998.

Dans la catégorie « autres types d'institutions », dont le périmètre est lui aussi variable sur l'ensemble de la période, la participation des femmes est passée de 8 % à 25 % entre 1989-1993 et la période actuelle.

#### La participation des femmes dans les Comités d'éthique varie selon l'institution.

La proportion de femmes dans l'ensemble des comités d'éthique est de 27 %, mais elle varie de 8 % à 39 % selon l'institution.

#### Conclusion

Ce rapport confirme les tendances présentées dans l'étude précédente<sup>1</sup> : d'une manière générale, la participation des femmes aux travaux des instances scientifiques, qu'il s'agisse d'instances d'évaluation, de stratégie ou d'administration, est en augmentation depuis 1984. Cependant des différences sensibles subsistent selon le type d'instances (IES, IOS, IA), le mode d'accession (élection ou nomination) et le statut de l'institution (EPST, EPIC, GIP). Enfin, les évolutions de la dernière période étudiée montrent plutôt une stabilisation des progrès antérieurs, indiquant que ces dynamiques restent toujours à soutenir.

Tous ces résultats doivent s'apprécier au regard de données démographiques. Des études antérieures montrent que le pourcentage de femmes parmi les chercheurs et enseignants-chercheurs des EPST était de 30 % en 1998 et 2000 et de 31 % en 2002. Ces études démographiques² permettent de disposer de données plus précises sur la part des femmes dans les EPST et les EPIC de la présente étude. Ces travaux ont montré, par ailleurs, que « l'avantage masculin³ », un indice qui illustre l'intensité de la sous-représentation des femmes dans les promotions au cours de la carrière de chercheur, n'est pas corrélé avec la proportion de femmes parmi les chercheurs d'une discipline. Ainsi, par exemple, les femmes sont nombreuses en sciences humaines et sociales (45 % de l'effectif en 2002) où l'avantage masculin est le plus bas (1,85), mais elles sont également nombreuses en sciences de la vie (41 % de l'effectif) où l'avantage masculin est nettement plus élevé (2,3).

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> www.osb-ost.fr/etudes/travaux sur le genre : Analyse de la participation de femmes aux instances scientifiques, février 2002.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> <u>www.obs-ost.fr/etudes/cooperative</u> : La recherche scientifique française : les enseignants-chercheurs et les chercheurs des EPST, octobre 2003.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> L'avantage masculin est le ratio entre le taux de promotion (au grade de directeur de recherche ou de professeur) des hommes et celui des femmes. Si l'index est supérieur à 1, cela signifie que la proportion d'hommes promus est supérieure à celle des femmes promues.

#### **Perspectives et recommandations**

Un Comité pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche, a été mis en place en janvier 2006 par le ministère chargé de la Recherche. Ce comité a pour mission de dresser un état des lieux et de proposer des recommandations en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Les dispositions contenues dans la loi de programme pour la recherche stipulent que les nominations effectuées dans les comités et conseils ainsi que dans les organes de direction des établissements publics de recherche concourent à assurer une « représentation équilibrée des femmes et des hommes ».

Au titre des recommandations, la conception d'une base de données unique, maintenue et mise à jour, permettrait, au-delà de travaux ponctuels comme celui-ci, de consolider les résultats présentés au fil du temps par les institutions de recherche publique, de suivre l'évolution de la place des femmes dans les sciences en général, et dans les lieux de pouvoir en particulier, et d'affiner les analyses faites de ces chiffres.

# I. Introduction

La participation des femmes aux instances scientifiques est un enjeu majeur de la parité. Exigence d'égalité formelle de traitement entre les hommes et les femmes qui travaillent au progrès des connaissances, elle favorise dans les faits une évaluation plus égalitaire et elle aide à faire des choix d'orientations scientifiques plus proches des préoccupations de l'ensemble des citoyens.

Nous avons étudié la proportion des femmes et des hommes présents dans les trois types d'instances qui animent la vie de la plupart des institutions publiques de recherche, à savoir les instances en charge de l'évaluation (des chercheurs, des laboratoires, des projets...), les instances en charge de l'élaboration de la stratégie scientifique (en termes d'orientation scientifique, de programmes, de priorités scientifiques...) et, enfin, les instances administratives qui décident des missions, priorités et moyens à mettre en œuvre par l'institution.

Nous avons également analysé la situation des femmes dans les comités d'éthique, qui sont des instances amenées à jouer un rôle de plus en plus important dans les orientations et les valeurs guidant les politiques de recherche. Ces comités jouent également un rôle actif pour construire la confiance du public vis-à-vis d'un secteur d'activité essentiel au progrès socio-économique du pays.

Ce rapport est une actualisation d'une étude publiée en 2002 sur « la participation des femmes aux instances scientifiques<sup>4</sup> » réalisée en 2001 par l'Observatoire des sciences et des techniques. L'étude initiale et l'actualisation ont été commanditées par la mission pour la Parité dans la Recherche et l'Enseignement supérieur, de la direction de la Recherche du ministère délégué pour l'Enseignement supérieur et la Recherche, avec le soutien financier en 2005 du Fonds social européen (FSE) pour l'égalité.

Les données jusqu'en 2002 ont été reprises de l'étude précédente, et complétées par les données relatives aux instances actives au cours de l'année 2005 -instances dont les mandats vont jusqu'en 2009 pour certaines d'entre elles. Ainsi, les indicateurs sont présentés par périodes successives, depuis « 1984-1988 » jusqu'à « la période actuelle ». La longueur des différentes périodes et le périmètre des institutions prises en compte peuvent varier en fonction des données qui étaient accessibles au moment de la présente étude. Pour que ces différences ne jouent pas sur la comparabilité des résultats, tous les indicateurs ont été exprimés en proportions moyennes.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> www.osb-ost.fr/etudes/travaux sur le genre : Analyse de la participation de femmes aux instances scientifiques, février 2002.

# II. Contexte de l'étude

# II.1. Les institutions étudiées

L'étude concerne les principaux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), des établissements à caractère industriel et commercial (EPIC), des groupements d'intérêt public (GIP) assez différents les uns des autres quant à leurs missions, et un ensemble de structures en lien direct avec le ministère chargé de la Recherche (catégorie « Autres » de cette étude).

Les données actualisées pour chaque type d'instance ont été obtenues pour la plupart auprès des institutions concernées ou à partir des informations présentes sur leurs sites internet.

La liste des institutions et des instances prises en compte dans l'étude initiale et dans l'actualisation est présentée dans le tableau II.1 ci-dessous.

Tableau II.1: Institutions et instances des institutions prises en compte

Institutions	IA	IOS	IES
EPIC			
CEA	Х	Χ	-
CIRAD	Х	Χ	Х
CNES *	Х	Χ	-
IFREMER	Х	Χ	-
EPST			
CEMAGREF *	Х	X	Х
CNRS	Х	X	Х
INED	Х	Χ	Х
INRA	Х	X	Х
INRETS *	Х	X	-
INRIA	Х	Χ	-
INSERM	Х	Χ	Х
IRD	Х	Χ	Х
LCPC *	Х	Χ	-
GIP			
Agence nationale de la recherche sur le sida (ANRS)	Х	Χ	-
Génoscope (CNS) **	Х	Χ	-
Génotypage (CNG) **	Х	Х	-
OST **	Х	Χ	-
Agence nationale de la recherche (ANR) *	Х	Χ	Х
Structures liées au ministère de la Recherche			
ACI **			Х
Comité national d'évaluation (CNE)	-	Х	-
Comité national d'évaluation de la recherche (CNER)	-	Х	-
Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT)	-	Х	-
Conseil national de la science (CNS) **	-	Х	-
Conseil national des sciences humaines et sociales (CNSHS) **	-	Х	-
* price en compte pour la période actuelle			

- \* prise en compte pour la période actuelle.
- \*\* prise en compte jusqu'à la période 1999-2002.
- IA : Instance administrative (Conseil d'Administration...), IOS : Instance d'orientation stratégique (Conseil scientifique, Conseil stratégique...), IES : Instance d'évaluation scientifique (Commissions scientifiques, sections du CoNRS, comités d'experts, ...).

# II.2. Les instances étudiées

Trois types d'instances sont concernés par l'étude.

#### II.2.1. Les instances d'évaluation scientifique (IES)

Ces instances sont chargées de l'évaluation des chercheurs, des laboratoires, des projets de recherche. Elles évaluent notamment les chercheurs au moment du recrutement et des demandes de promotion ou dans le cadre de l'évaluation périodique de leurs travaux, ainsi que les laboratoires lors de leur création, de leur examen quadriennal ou de leur renouvellement.

Ces instances sont dénommées différemment d'une institution à l'autre : commissions scientifiques spécialisées, comités scientifiques, comités d'experts, etc. Parmi elles, la plus importante en volume est le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) découpé en 40 sections disciplinaires et représentant plus de 800 personnes, dont 1/3 sont nommées et 2/3 sont élues.

Aux instances des organismes de recherche ont été ajoutés tous les comités scientifiques de l'Agence nationale de la Recherche (ANR) créée en 2005 pour animer des programmes de soutien thématiques au niveau national. L'évaluation des projets implique 780 experts scientifiques, tous nommés. Ces comités jouent un rôle similaire à celui que jouaient les comités des Actions concertées incitatives (ACI) comptabilisés pour la période antérieure, en évaluant les projets à sélectionner.

La liste de ces instances est présentée dans le tableau II.2 ci-dessous.

Tableau II.2 : Instances d'évaluation scientifique prises en compte

Institutions	Instances d'évaluation scientifique
EPIC	
CEA	-
CIRAD	Comités d'évaluation (unités propres)
CNES *	-
IFREMER	-
EPST	
CEMAGREF *	Commissions spécialisées
CNRS	Sections du CoNRS (+ gestion de la recherche)
INED	Commission
INRA	Commissions scientifiques spécialisées
INRETS *	-
INRIA	Commission
INSERM	Commissions scientifiques spécialisées
IRD	Commissions scientifiques spécialisées
LCPC *	-
GIP	
Agence nationale de la recherche sur le sida (ANRS)	-
Génoscope (CNS) **	-
Génotypage (CNG) **	-
OST **	-
Agence nationale de la recherche (ANR) *	Comités d'évaluation de projets
Structures liées au ministère de la Recherche	
ACI **	Comités d'ACI
Comité national d'évaluation (CNE)	-
Comité national d'évaluation de la recherche (CNER)	-
Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT)	-
Conseil national de la science (CNS) **	-
Conseil national des sciences humaines et sociales (CNSHS) **	-

- \* prise en compte pour la période actuelle.
- \*\* prise en compte jusqu'à la période 1999-2002.

#### II.2.2. Les instances d'orientation stratégique (IOS)

C'est dans ce type d'instances que s'élabore la stratégie scientifique des institutions ou du gouvernement. Généralement dénommées « conseil scientifique » ou « comité stratégique », ces instances sont consultées en termes d'orientations, de programmes, de priorités scientifiques... Même si certaines d'entre elles jouent également un rôle d'évaluation scientifique, leur positionnement au sein des institutions est différent de celui des instances d'évaluation scientifique précédemment décrites.

Aux instances d'orientation des organismes de recherche ont été ajoutés les comités d'orientation, de pilotage, ou de coordination de l'ANR. Ces comités sont parfois communs à plusieurs programmes mais sont distincts des instances d'évaluation scientifique des programmes.

Ont été prises en compte également les instances chargées de l'évaluation stratégique des institutions elles-mêmes, telles que le Comité national d'évaluation (CNE) des universités, le Comité national d'évaluation de la recherche (CNER) et le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT).

La liste des IOS prises en compte est présentée dans le tableau II.3 ci-dessous.

Tableau II.3 : Instances d'orientation stratégique prises en compte

Institutions	Instances d'orientation stratégique
EPIC	
CEA	Conseil scientifique
CIRAD	Conseil scientifique
CNES *	Conseil de programme scientifique
IFREMER	Conseil scientifique
EPST	
CEMAGREF *	Conseil scientifique et technique
CNRS	Conseil scientifique
INED	Conseil scientifique
INRA	Conseil scientifique
INRETS *	Conseil scientifique
INRIA	Conseil scientifique
INSERM	Conseil scientifique
IRD	Conseil scientifique
LCPC *	Conseil scientifique
GIP	
Agence nationale de la recherche sur le sida (ANRS)	Conseil scientifique
Génoscope (CNS) **	Conseil scientifique
Génotypage (CNG) **	Conseil scientifique
OST **	Conseil scientifique
Agence nationale de la recherche (ANR) *	Comité scientifique, d'orientation ou de pilotage
Structures liées au ministère de la Recherche	
ACI **	-
Comité national d'évaluation (CNE)	CNE
Comité national d'évaluation de la recherche (CNER)	CNER
Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT)	CSRT
Conseil national de la science (CNS) **	Conseil scientifique
Conseil national des sciences humaines et sociales (CNSHS) **	Conseil scientifique

<sup>\*</sup> prise en compte pour la période actuelle.
\*\* prise en compte jusqu'à la période 1999-2002.

#### II.2.3. Les instances administratives (IA)

Ces instances constituent l'organe de décision et de contrôle des institutions de recherche (dénommées le plus souvent « Conseil d'administration »).

La liste des IA prises en compte est présentée dans le tableau II.4 ci-dessous.

Tableau II.4: Instances administratives prises en compte

Institutions	Instances d'administratives
EPIC	
CEA	Conseil d'administration
CIRAD	Conseil d'administration
CNES *	Conseil d'administration
IFREMER	Conseil d'administration
EPST	
CEMAGREF *	Conseil d'administration
CNRS	Conseil d'administration
INED	Conseil d'administration
INRA	Conseil d'administration
INRETS *	Conseil d'administration
INRIA	Conseil d'administration
INSERM	Conseil d'administration
IRD	Conseil d'administration
LCPC *	Conseil d'administration
GIP	
Agence nationale de la recherche sur le sida (ANRS)	Conseil d'administration
Génoscope (CNS) **	Conseil d'administration
Génotypage (CNG) **	Conseil d'administration
OST **	Conseil d'administration
Agence nationale de la recherche (ANR) *	Conseil d'administration
Structures liées au ministère de la Recherche	
ACI **	-
Comité national d'évaluation (CNE)	-
Comité national d'évaluation de la recherche (CNER)	-
Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT)	-
Conseil national de la science (CNS) **	-
Conseil national des sciences humaines et sociales (CNSHS) **	-

<sup>• \*</sup> prise en compte dans la période actuelle.

#### II.2.4. Les membres des instances

Les statuts des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), qui mettent en application les principes de la loi d'orientation et de programmation de la recherche de juillet 1982, décrivent très précisément les instances d'évaluation scientifique, qui sont organisées selon le principe de l'évaluation par les pairs. Leur composition est précisée dans les statuts de l'organisme et comprend un nombre déterminé de membres, variable selon les organismes. Dans des proportions prédéfinies, les membres peuvent être élus par la communauté scientifique, ou nommés, généralement par le ministre de la Recherche sur proposition du Directeur général. Les instances sont fréquemment constituées de trois collèges : celui des directeurs de recherche et professeurs d'université (collège A), celui des chargés de recherche et maîtres de conférences (collège B) et enfin celui des

<sup>• \*\*</sup> prise en compte jusqu'à la période 1999-2002.

ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) (collège C). Un des membres est élu Président.

Dans les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les activités de recherche sont évaluées périodiquement, le plus souvent par thème ou par structure, par des comités *ad hoc* composés en grande partie d'experts extérieurs à l'établissement.

Les instances d'évaluation des projets soumis dans le cadre d'appels d'offres de l'Agence nationale de la recherche (ANR) - et antérieurement celles des Actions concertées incitatives - sont exclusivement constituées de membres nommés.

Si la composition des instances d'évaluation scientifique suit des modalités différentes (nomination ou élection) d'une instance à l'autre, leurs membres sont sélectionnés sur des critères de compétence scientifique dans le vivier scientifique national et international.

Tout comme celle des instances administratives (IA), la composition des instances d'orientation stratégique (IOS) est déterminée par les statuts des organismes ou tout autre cadre réglementaire ou juridique. Selon le type d'organismes (EPST, EPIC, GIP), dont les instances sont issues, elles peuvent être constituées de membres élus et nommés ou exclusivement de membres nommés.

La composition des IOS et IA répond à des critères institutionnels, notamment en ce qui concerne les membres de droit. Le vivier est donc plus restreint que celui des instances d'évaluation scientifique.

### II.3. Les mandatures

Dans ce rapport, le découpage en périodes qui avait été établi dans l'étude précédente a été conservé et complété. Les périodes résultant de ces reconstructions sont les suivantes : 1984-1988, 1989-1993, 1994-1998, 1999-2002 et période actuelle, qui prend en compte la composition des instances jusqu'en 2005, même si le renouvellement n'interviendra, pour certaines de ces instances, qu'en 2009.

Les instances sont régulièrement renouvelées selon une périodicité préétablie variant de 3 à 6 ans. Le renouvellement peut être complet (c'est notamment le cas du Comité national de la recherche scientifique, renouvelé en 2004) ou, plus rarement, partiel. Les mandats des membres nommés peuvent parfois ne pas être synchrones avec ceux des membres élus. Un membre siégeant lors de la mandature précédente peut, selon les organismes, être réélu ou renommé dans la suivante.

Pour la période la plus récente, et contrairement à certaines des données de l'étude antérieure, aucun renouvellement d'instances n'a été pris en compte.

# II.4. <u>Les disciplines</u>

La déclinaison par discipline qui avait été proposée lors la précédente étude n'a pas été reprise lors de l'actualisation faute de données complètes disponibles, dans le temps imparti à cette mise à jour, sur l'affiliation précise de chacun des membres d'instances qui sont, de plus en plus souvent, construites dans un souci de multidisciplinarité.

# II.5. Les données actualisées

Le choix a été fait d'actualiser l'étude antérieure en en conservant la structuration initiale. Cette structuration a été appliquée à la « période actuelle » afin de privilégier la continuité des indicateurs à interpréter. Cependant les variations de périmètre rendent difficiles l'interprétation des volumes. Les résultats sont donc présentés et commentés en pourcentage d'hommes et de femmes dans les instances considérées.

D'une manière générale, pour les organismes de recherche, les données ont été demandées sous forme individuelle, à partir de la première mandature qui a suivi la mise en place de leurs statuts selon la loi d'orientation et de programmation de recherche de 1982. Pour les instances relevant du ministère chargé de la Recherche, les données ont été demandées depuis la date de leur mise en place.

Certains organismes n'ont pas été en mesure de fournir des données individuelles ou des données sexuées, notamment dans les périodes les plus anciennes. Ainsi, dans certains cas, le sexe des membres a été déterminé soit à partir du prénom, soit parce que les civilités étaient indiquées par l'organisme. C'est notamment le cas pour 1 % des noms sur la période 1984 à 2002.

Le sexe est en revanche complètement renseigné pour la période actuelle, conformément aux dispositions prises en mars 2000 relatives à l'obligation d'informations sexuées et l'adaptation de l'appareil statistique de l'Etat pour améliorer la connaissance de la situation professionnelle des femmes et des hommes.

# II.6. La constitution de la base de données

La base de données, nommée « Parité », avait été constituée à l'occasion de la première étude à partir des informations d'archives fournies par les différents organismes de recherche. Ces dernières ont été réceptionnées soit sous format électronique, soit sous format papier. Pour pouvoir disposer rapidement de résultats actualisés, la mise à jour ici présentée a été faite par juxtaposition des données plus récentes aux données déjà recueillies. Il serait cependant utile de reconstruire une base complète car la qualité des données fournies s'est considérablement améliorée depuis la première étude, et leur intégration rétrospective permettrait d'enrichir et d'améliorer les résultats de la première étude.

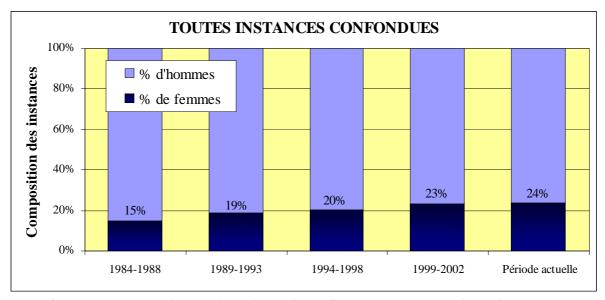
# III. Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de graphiques. Les tableaux de données se trouvent dans l'annexe 1.

# III.1. La participation des femmes par type d'instances

#### III.1.1. Toutes instances confondues

Graphique III.1 : Proportion de femmes dans l'ensemble des instances des institutions par période



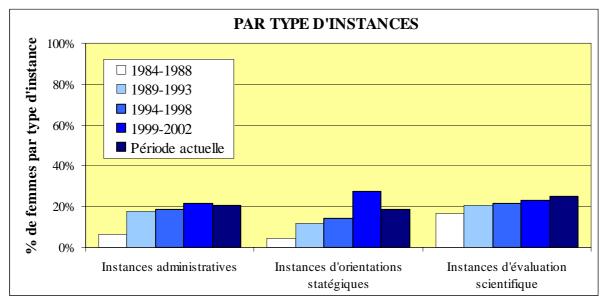
<sup>•</sup> Contrairement aux périodes précédentes, la période actuelle ne comporte qu'une seule mandature par instance.

# Globalement, la participation des femmes dans les instances scientifiques progresse lentement.

La participation des femmes à l'ensemble des instances considérées dans cette étude est de 15 % dans la période 1984-1988 et de 24 % dans celle débutant en 2005. Elle a donc augmenté de 9 points. Cette augmentation a été de 4 points entre les périodes 1984-1988 et 1989-1993, d'1 point de 1994-1998, de 3 points entre 1994-1998 et 1999-2002 et enfin d'1 point pour la période la plus récente, où le pourcentage s'est stabilisé à 24 %.

#### III.1.2. Dans chaque type d'instances

Compte tenu du rôle très différent que peuvent jouer les trois types d'instances prises en compte dans le présent rapport, les résultats sont présentés ci-dessous par type d'instances.



Graphique III.2 : Proportion de femmes par type d'instances et par période

• Contrairement aux périodes précédentes, la période actuelle ne comporte qu'une seule mandature par instance.

La proportion de femmes est différente selon le type d'instances et selon la période considérée. La part des femmes augmente régulièrement dans les instances d'évaluation scientifique. Pour la période actuelle, on observe un tassement de la part des femmes dans les instances administratives et une baisse de cette part dans les instances d'orientation stratégique.

Les **instances d'évaluation scientifique** représentent en volume environ 76 % des données analysées. Dans ces instances, la participation des femmes enregistre une augmentation régulière de 8 points au total sur l'ensemble des périodes. Elle passe de 17 % pour la période 1984-1988 à 25 % pour la période actuelle.

C'est dans ces instances, le plus souvent paritaires (c'est-à-dire comportant une proportion fixe d'élu-e-s) et dans lesquelles toutes les catégories statutaires de personnels sont représentées, que la progression des femmes est la plus régulière.

Pour les instances administratives et les instances d'orientation stratégique, on observe deux paliers de croissance de la participation des femmes lors des périodes 1989-1993 et 1999-2002.

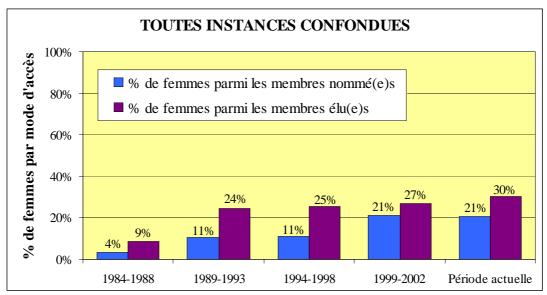
- Parmi les membres des instances d'orientation stratégique, la participation des femmes dans la période actuelle est de 19 %. Elle diminue de 9 points par rapport à la période précédente où elle était remarquablement élevée, et correspond à une augmentation globale sur l'ensemble de la période. La part des femmes dans ces instances connaît une forte croissance entre 1984-1988 et 1999-2002 où elle passe de 4 % à 28 %.
- La part des femmes dans les instances administratives se tasse dans la période actuelle où elle est de 20 %, soit 2 points de moins que dans la période précédente. Elle varie de 6 % en

1984-1988 à 18 % en 1989-1993. Elle se situe à 19 % en 1994-1998 et atteint 22 % dans la période 1999-2002. La composition des instances administratives est subordonnée à la présence de femmes dans les fonctions statutaires qui « ouvrent droit » à nomination. Même si elle est lente, la progression enregistrée peut donc être considérée comme un indice de la présence de femmes aux postes de responsabilité de l'administration de la recherche.

# III.2. La participation des femmes selon le mode d'accession

#### III.2.1. Toutes instances confondues

Graphique III.3 : Proportion de femmes toutes instances confondues par mode d'accès et par période



- Contrairement aux périodes précédentes, la période actuelle ne comporte qu'une seule mandature par instance.
- Le mode d'accession n'est connu que pour 72 % des membres des instances pour la période comprise entre 1984 et 2002.

Les femmes représentent une proportion variable selon le mode d'accession à l'instance (élection ou nomination). D'une manière générale, l'élection est le mode d'accès le plus favorable aux femmes. Leur présence parmi les élus est constamment supérieure à leur présence parmi les membres nommés sur l'ensemble de la période.

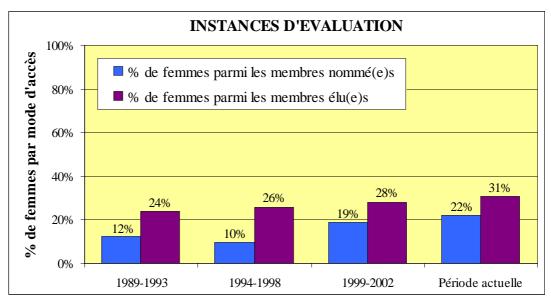
**Parmi les membres élus**, et dans la période actuelle, la part des femmes atteint 30 %, ce qui est nettement supérieur (+ 6 points) à la participation moyenne toutes instances confondues (qui est de 24 %).

En 1984-1988, leur proportion est inférieure à 10 % parmi les membres élus, toutes instances confondues. Après une croissance très importante de 15 points en 1989-1993, la proportion de femmes parmi les élus n'augmente que modérément dans les périodes 1994-1998 et 1999-2002.

En ce qui concerne les membres nommés, la proportion de femmes est de 21 % dans la période actuelle, niveau qu'elle avait déjà atteint dans la période précédente. L'augmentation de la part des femmes parmi les nommés connaît deux paliers à 11 % et 21 % dans les périodes 1989-1998 et 1999 à la période actuelle, avec une augmentation de 10 points entre ces deux paliers.

#### III.2.2. Dans les instances d'évaluation

Graphique III.4 : Proportion de femmes dans les instances d'évaluation selon le mode d'accession et par période



- Les instances d'évaluation représentent 76 % des données analysées. Les membres du CoNRS et des comités d'évaluation de l'ANR représentent ensemble 65 % des instances d'évaluation dans la période actuelle.
- Les élus représentent 36 % des membres des instances d'évaluation considérées dans la période actuelle.
- Contrairement aux périodes précédentes, la période actuelle ne comporte qu'une seule mandature par instance.

Dans les instances d'évaluation, la part des femmes élues est supérieure à la part des femmes nommées et augmente régulièrement sur l'ensemble de la période. Malgré une augmentation confirmée depuis 1999 de la part des femmes parmi les membres nommés, l'écart entre ces deux modes d'accession demeure constant.

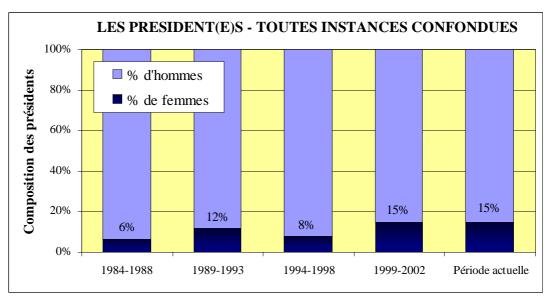
Dans les instances d'évaluation, la proportion de femmes parmi les membres élus est passée de 24 % en 1989-1993 à 31 % actuellement. Elle a enregistré une augmentation régulière de 2 points d'une période à l'autre entre 1989-1993 et 1999-2002, et de 3 points pour la période actuelle.

En ce qui concerne les membres nommés, la part des femmes qui était de 12 % en 1989-1993 a atteint 22 % dans la période la plus récente. Elle a enregistré une augmentation de 3 points dans la période actuelle.

L'écart entre la part des femmes parmi les membres élus et les membres nommés est constant sur les deux dernières périodes (9 points).

# III.3. Les présidentes, toutes instances confondues

Graphique III.5 : Proportion de femmes parmi les présidents toutes instances confondues par période



• Contrairement aux périodes précédentes, la période actuelle ne comporte qu'une seule mandature par instance.

L'augmentation de la proportion de femmes qui président les instances scientifiques est irrégulière. Cette proportion plafonne à 15% depuis 1999.

Dans la plupart des cas, le président de chaque instance est élu par l'ensemble des membres de l'instance, avec l'accord de l'administration de l'organisme considéré.

La proportion de femmes passe de 6 % en 1984-1988 à 15 % pour la période actuelle, soit le même niveau que dans la période précédente. Elle enregistre une perte de 4 points dans la période 1994-1998.

# III.4. La participation des femmes selon le type d'institutions

Quatre types d'institutions ont été considérés : les EPST, les EPIC, les GIP et une catégorie « Autres ».

L'essentiel des résultats des GIP pris en compte ici correspond largement aux instances de structures à fonction d'agences de programmes : ANRS et ANR.

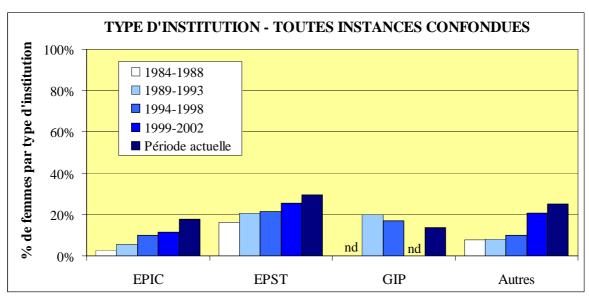
La catégorie « Autres » inclut les instances des ACI, assez semblables dans leurs fonctions à celles de l'ANR, et une série d'autres institutions liées au ministère de la Recherche.

Les volumes de ces différentes instances sont présentés en annexe III - note méthodologique.

Les conditions d'accession aux instances scientifiques sont différentes selon le type d'institutions.

#### III.4.1. Toutes instances confondues

Graphique III.6 : Proportion de femmes toutes instances confondues par type d'institutions et par période



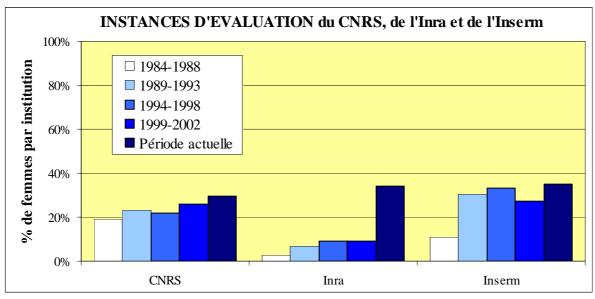
- Contrairement aux périodes précédentes, la période actuelle ne comporte qu'une seule mandature par instance.
- nd : données non disponibles.

Les EPST sont les établissements dans lesquels la participation des femmes, toutes instances confondues, est la plus importante.

- Dans les EPIC étudiés, la proportion de femmes a été multipliée par 3 entre 1989-1993 (où elle était de 6 %) et la période actuelle (où elle atteint 18 %).
- La proportion de femmes, **dans les EPST étudiés**, a quasiment doublé sur l'ensemble des périodes considérées. Elle est passée de 16 % en 1984-1989 à 30 % dans la période actuelle.
- Dans les **GIP concernés par l'étude**, la part des femmes est en diminution : elle perd 3 points dans la période actuelle par rapport à la période 1994-1998. Cependant le périmètre de ce type d'institution a beaucoup évolué au cours du temps.
- Enfin dans les **Autres types d'institutions** de l'étude, la participation des femmes a été multipliée par 3, passant de 8 % en 1989-1993 à 25 % dans la période actuelle.

#### III.4.2. Dans les instances d'évaluation des trois principaux EPST

Graphique III.7 : Proportion de femmes dans les instances d'évaluation du CNRS, de l'Inra et de l'Inserm par période



- y compris les commissions d'évaluation « administration de la recherche ».
- Contrairement aux autres, la période actuelle ne comporte qu'une seule mandature par instance et par institution.

La proportion de femmes dans les instances d'évaluation du CNRS, de l'Inra et de l'Inserm atteint ou dépasse 30 % dans la période actuelle. Mais la progression de la part des femmes sur toute la période considérée est très différente selon l'institution.

Les trois principaux EPST (CNRS, Inra, Inserm) représentent respectivement 68 %, 12 % et 11 % des personnels chercheurs des organismes publics de recherche, et leurs instances d'évaluation représentent ensemble 58 % des instances d'évaluation étudiées dans le présent rapport.

- Au CNRS, où la proportion de femmes parmi les chercheurs est de 31 % et « l'avantage masculin<sup>5</sup> » de 1,64 en 2002, la proportion de femmes dans les instances d'évaluation a crû régulièrement mais lentement, passant en vingt ans de presque 20 % à presque 30 %.
- A l'Inra, où la proportion de femmes parmi les chercheurs est de 36 % et « l'avantage masculin » de 3,24 en 2002, la part des femmes dans les instances d'évaluation est passée de 3 % en 1984 à 34 % dans la période actuelle. Cette part est inférieure ou égale à 9 % sur les quatre premières périodes considérées. Elle enregistre ensuite une augmentation considérable sur la période actuelle, où elle atteint 34 %, soit 25 points de plus que dans la période 1999-2002.
- A l'Inserm enfin, où la proportion de femmes parmi les chercheurs est de 49 % et « l'avantage masculin » de 1,51 en 2002, la part des femmes dans les instances d'évaluation

-

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> L'avantage masculin est le ratio entre le taux de promotion (au grade de directeur de recherche ou de professeur des universités) des hommes et celui des femmes. Si l'index est supérieur à 1, cela signifie que la proportion d'hommes promus est supérieure à celle des femmes promues.

est passée de 11 % en 1984 à 35 % dans la période actuelle. Cette part a connu une forte augmentation sur la période 1989-1993 : elle passe de 11 % à 31 %, soit un gain de 20 points. Elle augmente ensuite globalement entre 1994 et la période actuelle, malgré une diminution de 6 points entre 1994-1998 et 1999-2002.

# III.5. La participation des femmes dans les comités d'éthique

Les comités d'éthique sont des instances exclusivement consultatives, chargées d'émettre des avis sur les questions d'éthique dont ils sont saisis par les instances de décision ou dont ils s'autosaisissent. Ils sont composés de personnalités nommées, le plus souvent extérieures à l'établissement auquel ils sont rattachés.

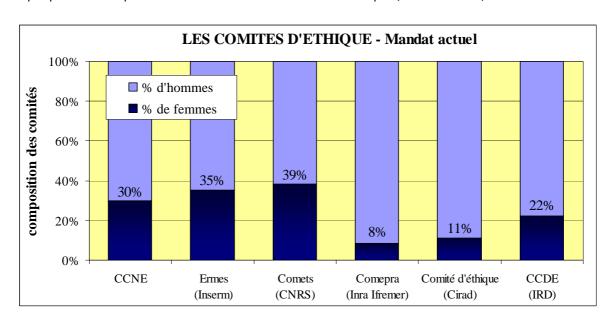
En France, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) pour les sciences de la vie et de la santé, instance de niveau national dont les avis sont largement médiatisés, est composé d'un Président nommé par le Président de la République et de 39 membres nommés par le gouvernement, dont 5 personnalités appartenant aux principales familles philosophiques et spirituelles et désignées par le Président de la République, 19 personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence et de leur intérêt pour les problèmes d'éthique et 15 personnalités appartenant au secteur de la recherche.

Le CCNE peut être saisi par les Présidents des Assemblées parlementaires, les membres du gouvernement, un établissement d'enseignement supérieur, un établissement public ou une fondation reconnue d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche, le développement technologique ou la promotion et la protection de la santé. Mais il est également prévu que le Comité puisse se saisir de questions posées par des personnes autres que ci-dessus ou par un de ses membres.

De plus, cinq organismes de recherche au moins se sont dotés d'un comité d'éthique.

- Le Comité d'éthique pour les sciences du CNRS (Comets), placé auprès du Conseil d'administration, a été crée en 1994. Outre son Président, il est composé de 12 membres nommés pour quatre ans (mandat actuel 2003-2007). Il est chargé d'émettre des avis sur les questions d'éthique que soulève la recherche scientifique.
- Le Comité consultatif de déontologie et d'éthique de l'IRD (CCDE) a été crée en 2000. Il est composé de neuf personnalités, connues pour l'intérêt qu'elles manifestent pour ces questions, nommées par le président du Conseil d'administration de l'Institut : outre son président, deux personnalités relevant des pays en développement ou émergents partenaires, trois membres du personnel de l'IRD, et trois personnalités scientifiques extérieures à l'établissement, sur proposition du Président du Conseil scientifique de l'Institut. La durée du mandat des membres du CCDE est de quatre ans, renouvelable une fois.
- Le Comité consultatif d'éthique en recherche médicale et en santé (Ermes) a été mis en place par l'Inserm en 2000. Il a pour objectif de favoriser chez les chercheurs et dans la société le développement d'une réflexion sur les enjeux éthiques de la recherche biomédicale et en santé. Le comité est composé de 17 membres. Il est renouvelé partiellement tous les 3 ans.

- Le Comité d'éthique du Cirad a été créé en mars 2001. Il a une mission de réflexion, de sensibilisation et, au besoin, d'alerte sur les modalités de la recherche en coopération, sur certaines applications des recherches conduites par l'établissement et sur leur perception par la société civile. Placé auprès du Président du Conseil d'administration, il est composé, outre son Président, de 8 personnalités extérieures.
- Le Comité d'éthique et de précaution pour les applications de la recherche agronomique (Comepra) est commun à l'Inra et à l'Ifremer. Il a été créé en 1998. Placé auprès du Président du Conseil d'administration de l'Inra, il est composé de 12 personnalités extérieures indépendantes. Il a pour mission de réfléchir aux relations entre la science et la société dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, aux impacts et à l'acceptabilité, au plan éthique, des applications de la recherche agronomique pour la société civile, et de formuler des avis et recommandations dans ce cadre.



Graphique III.8 : Proportion de femmes dans les comités d'éthique (mandat actuel)

La proportion de femmes dans l'ensemble des comités d'éthique est de 27 % dans la période actuelle. Elle varie, selon l'institution, entre 8 % et 39 %.

Au sein du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), on dénombre 12 femmes parmi les 40 membres, soit 30 %. La part des femmes était de 28 % dans la mandature précédente.

Parmi les quinze membres appartenant au secteur de la recherche, quatre (27 %) sont des femmes ; elles n'étaient que 3 dans la mandature précédente. C'est en fait grâce à ce seul secteur que s'est faite l'augmentation de la participation des femmes au CCNE.

Parmi les dix-sept personnes nommées en raison de leur compétence et de leur intérêt pour les problèmes éthiques, on dénombre sept femmes (soit environ 40 %) en 2005 comme en 2001.

Parmi les comités d'éthique de niveau institutionnel, c'est dans celui du CNRS et de l'Inserm que la part des femmes est la plus forte (39 % et 35 % respectivement).

La proportion de femmes dans le comité consultatif de déontologie et d'éthique de l'IRD est de 22 %. Enfin, cette part est plus faible dans le comité d'éthique du Cirad (11 %) et particulièrement dans le Comepra, instance commune à l'Inra et l'Ifremer, où elle est de 8 %.

Notons qu'existe, au niveau européen, un comité d'éthique, le Groupe européen d'éthique (GEE) chargé de donner des avis à la Commission européenne sur les aspects éthiques des sciences et des nouvelles technologies dans le cadre de l'élaboration de législations ou de la mise en place de politiques communautaires. Cette instance compte 15 membres (mandature 2005-2009), dont 6 femmes (soit 40 % de femmes).

#### Annexe 1 - Tableaux de données

Les tableaux de données ci-dessous correspondent aux graphiques présentés et commentés dans le chapitre III - Résultats.

Tableau Al.1 : Proportion de femmes dans l'ensemble des instances des institutions par période

		Toutes instances confondues					
	1984-1988	1984-1988 1989-1993 1994-1998 1999-2002 Période actuell					
Nombre total	1 618	2 287	2 754	2 742	3 308		
Nombre de femmes	238	426	558	642	783		
% de femmes	15	19	20	23	24		

<sup>•</sup> Contrairement aux périodes précédentes, la période actuelle ne comporte qu'une seule mandature par instance.

Tableau Al.2 : Proportion de femmes par type d'instances et par période

	1984-1988	1989-1993	1994-1998	1999-2002	Période actuelle
		Instar	nces administrativ	es (IA)	
Nombre total	111	188	183	218	284
Nombre de femmes	7	33	34	47	58
% de femmes	6	18	19	22	20
		Instances of	l'orientation scient	tifique (IOS)	
Nombre total	164	407	382	289	503
Nombre de femmes	7	47	54	80	94
% de femmes	4	12	14	28	19
		Instances	d'évaluation scient	tifique (IES)	
Nombre total	1 343	1 692	2 189	2 235	2 521
Nombre de femmes	224	346	470	515	631
% de femmes	17	20	21	23	25

<sup>•</sup> Contrairement aux périodes précédentes, la période actuelle ne comporte qu'une seule mandature par instance.

Tableau Al.3 : Proportion de femmes toutes instances confondues par mode d'accès et par période

	Toutes instances confondues					
	1984-1988	1989-1993	1994-1998	1999-2002	Période actuelle	
		Ad	ccession par électi	on		
Nombre total	92	724	1 013	1 135	1 027	
Nombre de femmes	8	176	257	305	310	
% de femmes	9	24	25	27	30	
		Acc	ession par nomina	ation		
Nombre total	398	1 064	1 039	1 238	2 281	
Nombre de femmes	14	114	115	261	473	
% de femmes	4	11	11	21	21	

<sup>•</sup> Contrairement aux périodes précédentes, la période actuelle ne comporte qu'une seule mandature par instance.

<sup>•</sup> Le mode d'accession n'est connu que pour 72 % des membres des instances pour la période comprise entre 1984 et 2002. Il est parfaitement renseigné pour la période actuelle.

Tableau Al.4 : Proportion de femmes dans les instances d'évaluation selon le mode d'accession et par période

		Instances d'évaluation scientifique (IES)						
	1989-1993	1994-1998	1999-2002	Période actuelle				
		Accession	par élection					
Nombre total	633	909	1 031	905				
Nombre de femmes	150	234	287	278				
% de femmes	24	26	28	31				
		Accession pa	ar nomination					
Nombre total	658	661	921	1 616				
Nombre de femmes	82	65	173	353				
% de femmes	12	10	19	22				

- Les instances d'évaluation représentent 76 % des données analysées.
- Les membres du CoNRS et des comités d'évaluation de l'ANR représentent ensemble 65 % des instances d'évaluation étudiées pour la période actuelle.
- Les élus représentent 36 % des membres des instances d'évaluation considérées dans la période actuelle.
- Contrairement aux périodes précédentes, la période actuelle ne comporte qu'une seule mandature par instance.
- Le mode d'accession n'est connu que pour 72 % des membres des instances pour la période comprise entre 1984 et 2002. Il est parfaitement renseigné pour la période actuelle.

Tableau Al.5 : Proportion de femmes parmi les présidents toutes instances confondues par période

	Présidentes toutes instances confondues							
	1984-1988 1989-1993 1994-1998 1999-2002 Période actuelle							
Nombre total	64	76	91	100	181			
Nombre de femmes	4	9	7	15	27			
% de femmes	6	12	8	15	15			

<sup>•</sup> Contrairement aux périodes précédentes, la période actuelle ne comporte qu'une seule mandature par instance.

Tableau Al.6 : Proportion de femmes toutes instances confondues par type d'institutions et par période

		Toutes instances confondues							
	1984-1988	1984-1988 1989-1993 1994-1998 1999-2002 Période actuelle							
		Pourcentage de femmes							
EPST	16	21	22	26	30	1 971			
EPIC	3	6	10	11	18	215			
GIP	ns	20	17	NC	14	1 058			
Autres	8	8	10	21	25	84			

- EPIC : CEA, Cirad, Cnes, Ifremer.
- EPST: Cemagref, CNRS, Ined, Inra, Inrets, Inria, Inserm, IRD, LCPC.
- Agences : Genoscope (CNS), Genotypage (CNG), OST, jusqu'en 1999-2002, ANRS, ANR pour la période actuelle.
- Autres : ACI et CNCSHS jusqu'en 1999-2002, et CNE, CNER, CSRT jusqu'à la période actuelle.
- ns : données non significatives
- nc : données non communiquées
- Contrairement aux périodes précédentes, la période actuelle ne comporte qu'une seule mandature par instance.

Tableau Al.7 : Proportion de femmes dans les instances d'évaluation du CNRS, de l'Inra et de l'Inserm par période

	Instances d'évaluation scientifique						
	1984-1988 1989-1993 1994-1998 1999-2002 Période actuelle						
CNRS	19	23	22	26	30		
Inra	3	7	9	9	34		
Inserm	11	31	33	27	35		

- y compris les commissions d'évaluation « gestion de la recherche ».
- Les instances d'évaluation du CNRS, de l'Inra et de l'Inserm représentent ensemble 58 % des instances d'évaluation de l'étude.
- Contrairement aux autres, la période actuelle ne comporte qu'une seule mandature par instance et par institution.

Tableau Al.8 : Proportion de femmes dans les comités d'éthique (mandat actuel)

		Période actuelle		
	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes	
CCNE	40	12	30	
Inserm(Ermes)	17	6	35	
CNRS (Comets)	13	5	39	
Inra-Ifremer (Comepra)	12	1	8	
Cirad (CE)	9	1	11	
IRD (CCDE)	9	2	22	
Total comités d'éthique	100	27	27	

#### Annexe II - Le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

Ce chapitre analyse la participation des femmes au Comité national de la recherche scientifiques au cours de quatre mandatures successives : celles de 1992-1995, 1996-1999, 2000-2003, 2004-2007, dénommée par la première année.

Tableau AII.1 : Répartition sexuée des membres du CoNRS

	Comi	Comité national de la recherche scientifique			
	1992	1996	2000	2004	
Part des femmes (%)	23	21	28	30	
Part des hommes (%)	77	79	72	70	
Total (%)	100	100	100	100	

Données CNRS

La proportion de femmes parmi les membres nommés ou élus du CoNRS varie selon les mandatures (tableau AII.1) : Elle est de 23 % en 1992. Elle descend légèrement pour atteindre 21 % en 1996. Elle remonte sensiblement en 2000 (28 %). Cette progression se confirme en 2004 où la proportion de femmes est de 30 %.

Tableau All.2 : Répartition sexuée des membres élus du CoNRS

		Membres élus du CoNRS		
	1992	1996	2000	2004
Part des femmes (%)	25	27	29	30
Part des hommes (%)	75	73	71	70
Total (%)	100	100	100	100

Données CNRS

L'analyse selon le mode d'accès aux instances (élection ou nomination) indique un accroissement régulier mais modéré du pourcentage de **femmes élues** : en 1992 ce pourcentage était de 25 % (tableau AII.2). Il passait à 27 % en 1996, puis à 29 % en 2000. Il atteint 30 % dans la mandature actuelle soit le même pourcentage que la part des femmes dans l'ensemble du CoNRS.

Tableau AII.3: Répartition sexuée des membres nommés du CoNRS

	Membres nommés du CoNRS			
	1992	1996	2000	2004
Part des femmes (%)	19	11	24	29
Part des hommes (%)	81	89	76	71
Total (%)	100	100	100	100

Données CNRS

Le pourcentage de **femmes nommées** connaît en revanche une augmentation affirmée depuis 1996 où il n'atteignait que 11 % perdant 8 points par rapport à 1992. Il est passé de 24 % en 2000 à 29 % en 2004 (tableau AII.3), se rapprochant ainsi du pourcentage de femmes élues.

Tableau All.4: Proportion de femmes parmi les membres du CoNRS selon le grade

	Part des femmes au CoNRS selon le grade			
	1992	1996	2000	2004
DR et PR (%)	12	14	21	25
CR et MCU (%)	23	35	35	31
ITA (%)	38	39	37	39

Données CNRS

- DR : directeur de recherche, PR : professeur des universités.
- CR : chargé de recherche, MCU : maître de conférences.
- ITA: ingénieurs, techniciens, administratifs.

En termes de corps et de grades (tableau AII.4), le pourcentage des femmes CR+MCU s'est maintenu à 35 % sur les mandatures 1996 et 2000. Il est de 31 % en 2004, soit une perte de 4 points. La part des femmes DR + PR augmente : il est de 25 % en 2004.

La proportion de femmes ITA est stable sur les 4 mandatures : elle est de 39 % en 2004, soit le même pourcentage qu'en 1996.

Tableau All.5 : Part des femmes parmi les membres du CoNRS selon les disciplines

	Part des femmes au CoNRS par discipline (%)			ne (%)
	1992	1996	2000	2004
Mathématiques	37	18	24	33
Physique	15	16	12	18
Sciences pour l'ingénieur	16	11	11	18
Sciences de l'univers	19	18	23	27
Chimie	19	14	28	25
Sciences du vivant	28	26	35	37
Sciences humaines et sociales	31	32	31	38
Toutes disciplines confondues (%)	23	21	28	30

Données CNRS

Le tableau AII.5 fait apparaître la grande variation du pourcentage de femmes selon les disciplines<sup>6</sup> et les mandatures.

Concernant la mandature 2004, le pourcentage de femmes augmente dans toutes les disciplines, sauf en chimie où il perd 3 points par rapport à 2000. Cette diminution est cependant moins importante que celle qu'enregistrait la chimie en 1996 (- 5 points) par rapport à 1992.

Dans trois disciplines le pourcentage est supérieur à la moyenne : en mathématiques avec 33 %, soit + 9 points par rapport à 2000 mais compte tenu du faible nombre de femmes cette variation doit être interprétée avec précaution ; en sciences de l'homme et de la société (38 %) et sciences du vivant (37 %). Pour ces deux dernières disciplines cette supériorité à la moyenne est une constante sur les 4 mandatures.

Le pourcentage est de 18 % en physique et sciences pour l'ingénieur et représente une augmentation de 6 points et 7 points respectivement. Les sciences de l'univers augmentent de 4 points par rapport à 2000 et atteignent 27 %.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Les sections du CoNRS ont été regroupées en sept disciplines à laquelle il faut ajouter la discipline « administration de la recherche » (non prise en compte dans ce chapitre). La classification disciplinaire adoptée est celle utilisée pour les études de démographie réalisée par l'OST dans le cadre de la production coopérative d'indicateurs institutionnels

Tableau AII.6 : Part des femmes parmi les membres élus du CoNRS selon les disciplines

Γ	Part des	femmes élues au	CoNRS par disc	ipline (%)
	1992	1996	2000	2004
Mathématiques	0	0	14	36
Physique	20	17	10	19
Sciences pour l'ingénieur	23	4	8	18
Sciences de l'univers	18	8	19	24
Chimie	21	3	32	21
Sciences du vivant	22	15	30	35
Sciences humaines et sociales	20	18	23	44
Toutes disciplines confondues (%)	25	27	29	30

Données CNRS

En 2004, la distribution par discipline des **femmes élues** fait apparaître la régression du pourcentage en chimie à son niveau de 1992, (soit 21 % contre 32 % en 2000) et l'augmentation de la part des femmes dans toutes les autres disciplines (tableau AII.6).

- Trois disciplines enregistrent des pourcentages nettement au dessus de la moyenne : sciences humaines et sociales, qui avec 44 % a pratiquement doublé par rapport à 2000 ; Mathématiques (36 %) et sciences du vivant (35 %).
- En physique et sciences pour l'ingénieur (SPI), cette proportion est respectivement de 19 % et 18 %, ce qui représente une augmentation de 9 points et 10 points respectivement par rapport à 2000.
- En sciences de l'univers, la part de femmes est de 24 %.

La mandature 1996 est celle où la part des femmes élues toutes disciplines confondues est la plus basse.

Tableau AII.7 : Part des femmes parmi les membres nommés du CoNRS selon les disciplines

	Part des femmes nommées au CoNRS par discipline (%)			scipline (%)
	1992	1996	2000	2004
Mathématiques	50	43	29	29
Physique	12	16	13	18
Sciences pour l'ingénieur	13	14	13	19
Sciences de l'univers	20	22	25	32
Chimie	18	21	26	32
Sciences du vivant	30	32	38	42
Sciences humaines et sociales	36	39	37	24
Toutes disciplines confondues (%)	19	11	24	29

Données CNRS

La proportion de femmes parmi les membres nommés, bien que stabilisée à 29 % toutes disciplines confondues pour 2000 et 2004, marque également des différences entre disciplines et mandatures (tableau AII.7) :

- En mathématiques, la part des femmes parmi les nommés diminue à chaque mandature pour atteindre en 2000 la moyenne toutes disciplines confondues (29 %) et s'y maintenir en 2004.
- En physique et sciences pour l'ingénieur, la part de femmes qui en 2000 se situait approximativement au même niveau qu'en 1992, augmente de 5 et 6 points respectivement, pour atteindre 18 % et 19 %.

- En sciences de l'univers et en chimie la part des femmes parmi les membres nommés a augmenté entre 2000 et 2004 et compte pour 32 % chacune ; Cette part dépasse largement la moyenne toutes disciplines confondues dans ces deux disciplines ainsi qu'en sciences du vivant où elle atteint 42 % dans la mandature 2004.
- Les sciences humaines et sociales sont la seule discipline à enregistrer une baisse de sa part de femmes nommées : celle-ci avait peu varié au cours des trois mandatures précédentes ; elle perd 13 points en 2004 et tombe à 24 %, soit le plus bas niveau enregistré dans cette discipline pour la période 1992-2004.

#### Conclusion

La participation des femmes aux sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) atteint 30 % en 2004 et varie en fonction des disciplines et des mandatures. De façon générale, elle est nettement plus élevée dans les sciences du vivant et les sciences humaines et sociales que dans les sciences de la matière et les sciences pour l'ingénieur.

Enfin, la proportion de femmes parmi les membres élus et celle des membres nommés sont devenues quasi identiques, et proches de la proportion de femmes parmi les personnels chercheurs.

#### Remerciements:

Nous remercions Mme Geneviève Hatet-Najar de la Mission pour la Place des femmes au CNRS et Mme Michèle Crance de l'Unips du CNRS qui nous ont permis d'obtenir les données du Comité national de la recherche scientifique pour la mandature 2004-2007.

# Annexe III - Note méthodologique

#### I. Constitution du corpus

La base de données « Parité » a été constituée à partir des informations fournies par les correspondants, situés dans chaque organisme de recherche sélectionné pour participer à cette étude.

A cet effet, des listes internes ou issues des publications du Journal Officiel ont été demandées à chacun d'entre eux, et ce dans le but de renseigner les critères mentionnés cidessous pour une période allant de 1982 à nos jours :

Nom et statut de l'Organisme
Type d'Instance et éventuellement discipline
Sexe du membre
Fonction du membre dans l'Instance
Grade du membre
Mode d'accession à l'instance
Année de début de la mandature
Année de fin de la mandature

Les informations ci-dessus ont alors été collectées sous format papier ou sous format électronique, et ont servi de base de travail. Le tableau ci-après présente les données reçues par institution par période.

CORPUS DE DONNEES FOURNIES selon les mandatures				
Institutions	IA	IOS	IES	
EPIC				
CEA	2001-2005	2001-2005	2001	
CIRAD	1984 -2001	1984-2002	1990-2002	
CNES	2005	2005	2005	
IFREMER	1984-2001 &	1983-2001 &	_	
	2005	2005		
EPST				
CEMAGREF	2005	2005	2005	
CNRS	1983 - 2009	2001 - 2009	1984 - 2008	
INED	1993-2005	1992-2005	1992-2005	
INRA	2005	1980 - 2007	1986 - 2006	
INRETS	2005	2005	-	
INRIA	1983 - 2005	1983 - 2005	1983 - 2005	
INSERM	1987 - 2007	1991 - 2008	1991 - 2006	
IRD	2001 & 2005	2001 & 2005	2001 & 2005	
LCPC	2005	2005	2005	
GIP				
ANRS	1992 - 2005	1992 - 2005	-	
GENOSCOPE (CNS)	1997 - 2001	1997 - 2001	-	
GENOTYPAGE (CNG)	1998 - 2001	1998 - 2001	-	
OST	1990 - 2001	1996 - 2001	-	
ANR	2005	2005	2005	
Structures liées au ministère de la Recherche				
ACI (ensemble)	-	-	1999 - 2003	
CNE	-	1985 - 2005	-	
CNER	-	1989 - 2005	-	
CNS (science)	-	1998 - 2002	-	
CNSHS	-	2001 - 2003	-	
CSRT	-	1983 - 2005	-	
<u>Légende :</u>	-	Organisme ne possédant n'ayant pas fourni de donne		

- IA: Instance administrative (Conseil d'Administration...)
- IES: Instance d'évaluationscientifique (Conseil scientifique, Comité national...)
- IOS: Instance d'orientation stratégique(Commissions scientifiques, comités d'experts)

Comme on peut le constater, le corpus rassemblé n'est pas complet. Cet état de fait trouve d'abord son origine dans la nature même de cette étude dont l'aspect archivistique est particulièrement important. La base de données finale est donc, en fait, loin d'être exhaustive en particulier en ce qui concerne la décennie 1980-1990 car les informations obtenues se raréfient d'autant plus que la date est ancienne. Les listes fournies pour ces dates plus anciennes sont souvent incomplètes.

On peut évoquer, pour cette étude couvrant environ vingt ans, deux causes à ce manque de données : soit les archives sont difficilement accessibles, soit la mobilité du personnel (correspondants de chaque organisme) n'a pas toujours permis au-delà d'une certaine date de procéder à cet effort de mémoire.

Cependant, pour les années correspondant à la période 1990-2000 beaucoup de données ont pu être retrouvées. Enfin, des données plutôt complètes ont été obtenues pour ce qui concerne les mandatures en cours (période 2000-2005).

#### II. Contenu de la base de données « Parité »

Afin de transférer les informations constitutives du corpus vers la base de données intitulée « Parité », un certain nombre de règles et de procédures ont dû être établies dans un but d'harmonisation des informations collectées.

- Par exemple, pour les organismes dont les mandatures sont renouvelées partiellement, soit par moitié soit par tiers, une seule liste considérée comme représentative d'un renouvellement complet de l'instance, a été prise en compte (soit selon les cas : 1 liste sur 2 ou 1 liste sur 3).
- De même, ne sont pas pris en compte les renouvellements individuels ou remplacements dans la mesure où seul le renouvellement d'ensemble et global de l'instance nous intéresse.
- Concernant les instances sans mandatures prédéfinies comme les Conseils d'administration (CA), trois pratiques ont été mises en œuvre au cas par cas : soit le suivi d'une tendance générale observable de l'instance qui implique une prise en considération lors d'une année particulière, soit une prise en compte liée au renouvellement de l'organisme dont l'instance dépend, soit un pointage régulier suivant un rythme calqué sur les habitudes de l'organisme dont dépend l'instance.

#### III. Construction de la base de données « Parité » : les nomenclatures

#### Le renseignement des rubriques

Les informations obtenues ont été hiérarchisées selon la typologie décrite lors du premier paragraphe, et les différentes rubriques ont été renseignées suivant des listes de choix déterminées au préalable afin d'homogénéiser voire de standardiser l'ensemble des données issues de chaque organisme. Les informations sont classées selon la structure présentée cidessous :

# 1. Structures et Organismes

ACIBiologie	Action Incitative Concertée en Biologie du développement et Physiologie intégrative	MR
ACICognitique	Action Incitative Concertée en Cognitique	MR
ACICryptologie	Action Incitative Concertée en Cryptologie	MR
ACIEau	Action Incitative Concertée en Eau et Environnement	MR
ACIEcologie	Action Incitative Concertée en Ecologie quantitative	MR
ACIEncéphalopathies	Action Incitative Concertée pour les Encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles (ESST) et les prions	MR
ACIGénomique	Action Incitative Concertée pour le programme Génomique	MR
ACIJeunesChercheurs	Action Incitative Concertée pour les Jeunes Chercheurs	MR
ACIMicrobiologie	Action Incitative Concertée en Microbiologie: maladies infectieuses et parasitaires	MR
ACINanostructures	Action Incitative Concertée en Nanostructures : effets physiques et fonctionnalités	MR
ACIPAL+	Action Incitative Concertée pour le Paludisme et les maladies transmissibles associées, pour les pays en développement : PAL+ (suite du programme VIHPAL)	MR
ACIPhotonique	Action Incitative Concertée en Photonique	MR
ACIPhysicochimie	Action Incitative Concertée en Physicochimie de la matière complexe	MR
ACIPrévention	Action Incitative Concertée en Prévention des catastrophes naturelles	MR
ACISurfacesInterfaces	Action Incitative Concertée pour les Surfaces et Interfaces de conception de nouveaux matériaux	MR
ACITélémédecine	Action Incitative Concertée en télémédecine et technologies pour la santé	MR
ACITravail	Action Incitative Concertée pour le Travail	MR
ACIVille	Action Incitative Concertée pour la Ville	MR
ANR*	Agence Nationale de la Recherche	GIP
ANRS	Agence Nationale de la Recherche contre SIDA	GIP
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique	EPST
CEMAGREF	Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts	EPST
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement	EPIC
CNE	Comité National d'Evaluation	MR
CNER	Comité National d'Evaluation de la Recherche	MR
CNES	Centre National d'Etudes Spatiales	EPIC
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique	EPST
CNS (science)	Conseil National de la Science	MR
CNSHS	Conseil National de coordination des Sciences de l'Homme et de la Société	MR
CSRT	Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie	MR
GENOSCOPE (CNS)	Centre National de Séquençage	GIP
GENOTYPAGE (CNG)	Centre National de Génotypage	GIP
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER	EPIC
INED	Institut National d'Etudes Démographiques	EPST
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique	EPST
INRETS	Institut National de Recherche pour les Transports et leur Sécurité	EPST
INRIA	Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique	EPST
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale	EPST
IRD	Institut de Recherche pour le Développement	EPST
LCPC	Laboratoire Central des Ponts et Chaussées	EPST
OST	Observatoire des Sciences et des Techniques	GIP

<sup>• \*</sup> Pour l'ANR, voir la liste des programmes pris en compte en 2005 dans le tableau ci-après.

Sigle	ANR : Programmes pris en compte dans le présent rapport
ADD	Agriculture et Développement durable
ARA MDMSA	Programme Masse de Données : Modélisation, Simulation, Applications
ARA SSIA	Programme Sécurité, Systèmes Embarqués & Intelligence Ambiante
BIODIV	Programme Biodiversité
BIOTECH	Programme Emergence et maturation de projets de biotechnologie à fort potentiel de valorisation
Chaires d'excellence	Programmes jeunes chercheuses et jeunes chercheurs
CO2	Programme Capture et Stockage du CO2
COD	Programme Cardiovasculaire, Obésité et Diabète
CTT	Programme Catastrophes telluriques et Tsunami
GENANIMAL	Réseau génomique des animaux d'élevage
GENOPLANTE	Réseau de génomique végétale
GENOPLANTE 2010	Programme Génoplante 2010
MICROBIO	Programme Microbiologie, Immunologie
MR	Programme Maladies Rares
NEUROSCIENCES	Programme Neurosciences, Neurologie et Psychiatrie
NT	Projets non thématiques
OGM	Programme national de recherches sur les OGM
PAN-H	Plan d'action national sur l'hydrogène et les piles à combustible
PNRA	Programme National de Recherches en Alimentation - Nutrition humaine
PNRB	Plan national de recherche sur les bioénergies
PREBAT	Programme Energie dans le bâtiment Volet Technologique
PRECODD	Programme Écotechnologies et Développement Durable
PREDIT	Programme Technologies pour la Sécurité, Programme Intégration des technologies de l'information
	et de la communication
RIAM	Recherche et Innovation en Audiovisuel et Multimédia
RIB	Réseau Innovation Biotechnologie
RNMP	Réseau National Matériaux et Procédés
RNRT	Réseau National de Recherche en Télécommunications
RNTL	Réseau National des Technologies Logicielles
RNTS	Réseau National Technologies pour la Santé
SANTE ENVIRONNEMENT	Programme Santé et Environnement
SOLAIRE	Programme Solaire Photovoltaïque

# 2. Type d'Instance

Intitulé de l'instance	Exemple
Instance administrative (IA)	Conseil d'administration (CA)
Instance d'orientation stratégique (IOS)	Conseil scientifique CS)
Instance d'évaluation scientifique (IES)	Commission scientifique spécialisée (CSS)

# Instances d'évaluation scientifique prises en compte pour la période actuelle (2005) en volume

Institutions	Instances d'évaluation scientifique	Nombre de sièges
EPIC		-
CEA	-	
CIRAD	Comités d'évaluation (unités propres)	82
CNES	-	
IFREMER	-	
EPST		
CEMAGREF	Commissions spécialisées	67
CNRS	Sections du CoNRS (+ gestion de la recherche)	833
INED	Commission	12
INRA	Commissions scientifiques spécialisées	224
INRETS	-	
INRIA	Commission	32
INSERM	Commissions scientifiques spécialisées	270
IRD	Commissions scientifiques spécialisées	158
LCPC	-	
GIP		
Agence nationale de la recherche sur le sida (ANRS)	-	
Génoscope (CNS)	-	
Génotypage (CNG)	-	
OST	-	
Agence nationale de la recherche (ANR) *	Comités d'évaluation de projets	781
Structures liées au ministère de la Recherche		
ACI	Comités d'ACI	
Comité national d'évaluation (CNE)	-	
Comité national d'évaluation de la recherche (CNER)	-	
Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT)	-	
Conseil national de la science (CNS)	-	
Conseil national des sciences humaines et sociales (CNSHS)	-	
Total toutes instances d'évaluation scienti	fique confondues	2 429

# Instances d'orientation stratégique prises en compte pour la période actuelle (2005) en volume

Institutions	Instances d'orientation stratégique	Nombre de sièges
EPIC		
CEA	Conseil scientifique	20
CIRAD	Conseil scientifique	15
CNES	Conseil de programme scientifique	11
IFREMER	Conseil scientifique	13
EPST		
CEMAGREF	Conseil scientifique et technique	16
CNRS	Conseil scientifique	29
INED	Conseil scientifique	21
INRA	Conseil scientifique	27
INRETS	Conseil scientifique	13
INRIA	Conseil scientifique	15
INSERM	Conseil scientifique	30
IRD	Conseil scientifique	30
LCPC	Conseil scientifique	25
GIP		
Agence nationale de la recherche sur le sida (ANRS)	Conseil scientifique	15
Génoscope (CNS)	Conseil scientifique	
Génotypage (CNG)	Conseil scientifique	
OST	Conseil scientifique	
Agence nationale de la recherche (ANR)	Comité scientifique, d'orientation ou de pilotage	232
Structures liées au ministère de la Recherche		
ACI	-	
Comité national d'évaluation (CNE)	CNE	13
Comité national d'évaluation de la recherche (CNER)	CNER	10
Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT)	CSRT	41
Conseil national de la science (CNS)	Conseil scientifique	
Conseil national des sciences humaines et sociales (CNSHS)	Conseil scientifique	
Total toutes instances d'orientation stratég		575

# Instances administratives prises en compte pour la période actuelle (2005) en volume

Institutions	Instances administratives	Nombre de sièges
EPIC		Ü
CEA	Conseil d'administration	18
CIRAD	Conseil d'administration	18
CNES	Conseil d'administration	17
IFREMER	Conseil d'administration	21
EPST		
CEMAGREF	Conseil d'administration	24
CNRS	Conseil d'administration	21
INED	Conseil d'administration	18
INRA	Conseil d'administration	27
INRETS	Conseil d'administration	21
INRIA	Conseil d'administration	21
INSERM	Conseil d'administration	28
IRD	Conseil d'administration	21
LCPC	Conseil d'administration	19
GIP		
Agence nationale de la recherche sur le sida (ANRS)	Conseil d'administration	16
Génoscope (CNS)	Conseil d'administration	
Génotypage (CNG)	Conseil d'administration	
OST	Conseil d'administration	
Agence nationale de la recherche (ANR)	Conseil d'administration	14
Total toutes instances administratives confondues		304

#### 3. Sexe

F	Femme	
Н	Homme	
NSP	Non renseigné	

#### 4. Fonction

PDT	Président
BUR*	Membre de Bureau, Vice-Président
SEC*	Secrétaire scientifique
PART*	Participant

<sup>\*</sup> les trois derniers critères ont été insuffisamment renseignés pour être exploités

# 5. Accession

Elu
Nommé
De Droit*
NSP (Non renseigné)

<sup>\*</sup>ce critère a été insuffisamment renseigné pour être exploité

#### 7. Année de Début

1982 à 2005
NSP (Non renseigné)

#### 8. Année de Fin

1982 à 2009	
NSP (Non renseigné)	

NB: l'absence de renseignement

Pour une meilleure appréciation du contenu de la base de données « Parité », un critère supplémentaire nommé « NSP » pour « non renseigné » a été créé pour repérer dans chaque rubrique de la base, les éléments pour lesquels l'information restait inconnue. Ce fut notamment le cas pour certains sièges au sein d'une même liste, pour lesquels il n'était possible de renseigner qu'une partie de l'ensemble des rubriques proposées. Dans la plupart des cas, le renseignement des sièges s'est d'ailleurs effectué de manière partielle.

(Rappelons ici que le corpus initial est lui-même incomplet, puisque plusieurs listes sont manquantes).

Par suite, une approximation de ces données présentes dans la base « Parité », mais non entièrement exploitables, a été réalisée par interrogation du critère « NSP » et ce, dans chaque rubrique. Celle-ci ne tient évidemment pas compte des données non communiquées.

Sur l'ensemble des données du corpus reçu, le nombre d'éléments non renseignés se répartit comme suit, sachant que « Parité » contient 9 552 lignes (soit 9 552 sièges) pour l'étude initiale (1984 à 2002) et 3 308 lignes pour la « période actuelle » :

% de non exploitation de la base de données « Parité » 1984-2002			
Rubrique	Nb de NSP	Nb Total	% NSP
Sexe	50	9 552	0,5 %
Type Instance	0	9 552	0,0 %
Discipline	0	9 552	0,0 %
Organisme	0	9 552	0,0 %
Fonction	0	9 552	0,0 %
Année Début	7	9 552	0,1 %
Année Fin	7	9 552	0,1 %
Grade	3 217	9 552	33,7 %
Accession	2 634	9 552	27,6 %
ENSEMBLE	151	9 552	1,6 %

On note en particulier que les critères les plus difficiles à retrouver et à renseigner portent sur les grades des membres étudiés, ainsi que sur leur mode d'accession au sein des différentes instances. Les résultats impliquant ces critères précis sont donc à interpréter avec précaution.

Il est important de noter que les données reçues pour l'actualisation (période actuelle) étaient parfaitement renseignées concernant le sexe, le type d'instance, l'organisme et le mode d'accession. Par contre les rubriques discipline et grade n'ont pas été utilisées.

#### IV. Utilisation de la base de données « Parité »

#### Système de comptage

D'une manière générale, il s'agit de compter le nombre de *sièges* occupés par des membres (femmes ou hommes) et non le nombre de *personnes* figurant dans les instances scientifiques des organismes.

#### Exemple 1:

Si Monsieur X occupe un siège à la Commission de mathématiques au sein de l'organisme A et que ce même Monsieur X occupe par ailleurs un siège de membre du conseil d'administration d'un organisme B durant une même période, alors Monsieur X sera comptabilisé <u>2 fois</u> en tant qu'homme occupant <u>2 sièges</u> pendant cette durée précise.

#### Exemple 2:

De même, si Madame Y remplit un mandat de membre au sein conseil scientifique de l'organisme C durant la période 1984 à 1988 et qu'elle est reconduite dans ces fonctions pour le mandat suivant allant de 1989 à 1993, alors elle sera également comptabilisée 2 fois en tant que femme ayant occupé successivement le même siège pour deux mandatures différentes.

Ce mode de comptage a été adopté dans le respect des conventions statutaires de chaque organisme, consignées dans le Journal Officiel lors de la création de leurs instances respectives. Le fonctionnement ainsi que le nombre de sièges, la durée de chaque mandat et le mode d'accession y sont précisément définis.

#### Critères de représentativité : découpage de périodes et mandatures

La structure de la base « Parité » impose certaines contraintes quant à la présentation des résultats. Cette problématique se pose en particulier sur la définition des mandatures ou plutôt des périodes temporelles à interroger.

La première règle a consisté à utiliser des années « simples », c'est-à-dire qu'il a fallu éviter la formation de doublons et exclure l'utilisation d'année « charnière » comme c'est fréquemment le cas puisque beaucoup de renouvellements ont lieu en cours d'années civiles. La seconde règle a consisté à prendre en compte les données des années de début de mandats.

Enfin, pour harmoniser les informations traitées pour des instances renouvelées à des dates différentes, cinq périodes ont été définies pour le traitement des données.

# Annexe IV - Glossaire

ACI	Actions Concertées Incitatives
ANRS	Agence Nationale de la Recherche contre SIDA
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CEMAGREF	Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNE	Comité National d'Evaluation
CNER	Comité National d'Evaluation de la Recherche
CNES	Centre National d'Etudes Spatiales
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CNS (science)	Conseil National de la Science
CNSHS	Conseil National de coordination des Sciences de l'Homme et de la Société
CoNRS	Comité National de la Recherche Scientifique (instance d'évaluation scientifique)
CSRT	Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
EPST	Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique
GENOSCOPE (CNS)	Centre National de Séquençage
GENOTYPAGE (CNG)	Centre National de Génotypage
GIP	Groupement d'Intérêt Public
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
INED	Institut National d'Etudes Démographiques
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INRETS	Institut National de Recherche pour les Transports et leur Sécurité
INRIA	Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
LCPC	Laboratoire Central des Ponts et Chaussées
OST	Observatoire des Sciences et des Techniques